

**GABIAN**



**COMMUNE DE GABIAN (34320)**

**Extrait de délibération**

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le

ID : 034-213401094-20240207-006\_DE-DE

L'an deux mille vingt-quatre, et le Mercredi 24 Janvier à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Membres présents : Messieurs BOUTES Francis, FOREZ Daniel, BERTHOMIEU Michel, BOUDET André, DE BARROS Claudy, LAVIT Frédéric. Mesdames LOPEZ Chantal, PAILLES Séverine, GROUSSET Emilie, GALZY Isabelle, LABROUSSE Marlène, ROUSSET Agnès.

Membres excusés : Monsieur ISARN Pierre

Procuration : Monsieur SOULIE Christophe donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel

Secrétaire de séance : Madame LOPEZ Chantal

06/2024 Adoption du procès-verbal du Mercredi 24 Janvier 2024.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 24 Janvier 2024.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

**ADOPTE** le procès-verbal du Mercredi 24 Janvier 2024.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Francis BOUTES